

stagiaires et contractuel·les alternant·es 2nd degré **SUD éducation à vos côtés toute cette année !!!**

■ **Comme les titulaires, les stagiaires et les contractuel·les alternant·es ont des droits !** ■
SUD éducation vous aidera à les connaître et les faire respecter ■ **N'hésitez pas à nous contacter si votre affectation, votre service et/ou votre emploi du temps n'est pas conforme, en cas de pression hiérarchique, pour toute anomalie affectant votre travail ou votre formation, et pour vos mutations !** ■

Tout d'abord, félicitations pour ceux et celles qui ont réussi le concours et bienvenue à ceux et celles qui arrivent dans l'Académie d'Orléans-Tours !

Vos droits :

Vous ne devez pas : être affecté·e en REP+ (établissements les plus difficiles parmi ceux relevant de l'éducation prioritaire) ; avoir de classe à examen, et pour les stagiaires plus de 2 niveaux d'enseignement ; **on ne doit pas vous imposer d'heures supplémentaires**, et la pondération en REP+ et en classe à examen (1h de cours compte pour 1,1h) doit être comprise dans votre temps de service. **Si ce n'est pas le cas, contactez-nous !**

Les stagiaires à mi-temps ont droit, pour couvrir leurs frais de transport, à l'indemnité forfaitaire de formation. Les stagiaires à temps plein peuvent être remboursé·es des frais de déplacement selon domicile / établissement. Si vous avez précédemment exercé des missions de service public (ex : AED), vous pouvez faire valoir votre ancienneté : pour cela il faut demander et remplir un dossier de reclassement au Rectorat.

Et comme tous les titulaires, vous avez droit : à participer à une heure d'information syndicale par mois sur votre temps de service ; à participer à des stages de formation syndicale 12 jours par an sur votre temps de service ; à faire grève ; aux congés de maladie ordinaires.

Ce n'est parce que vous êtes stagiaire ou contractuel·le alternant·e que vous devez tout accepter !

En cas de difficultés concernant votre année : parlez-en à vos collègues, aux militant·es syndicaux·ales de votre établissement, et à SUD éducation. Ne croyez pas ceux/celles qui vous conseillent de « faire le dos rond » et de ne rien dire à personne dans ce cas, ceux et celles qui l'ont appliqué ont vu leurs difficultés empirer, et souvent, à la fin de l'année, leur année non validée...



Guide syndical
des enseignant·es et
CPE stagiaires (second degré)

← **Un guide complet est votre disposition, demandez-le-nous !**

POUR NOUS CONTACTER :

SUD éducation Orléans-Tours : voir + haut !

18 : sud.educ18@laposte.net

28 : contact@sudeducation28.org / 0638357125

36 : sudeduc36@orange.fr

37 : sudeduc37@gmail.com / 0781554214

41 : sudeducation41@no-log.org

45 : contact@sud-education-loiret.org / 0641376936